



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## filière bois

Question écrite n° 37764

### Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la nécessité d'un soutien accru à la filière bois. Ce secteur d'activité représente aujourd'hui 450 000 emplois pour un chiffre d'affaires annuel de 60 milliards d'euros. Les acteurs de la filière estiment à 25 000 le nombre d'emplois susceptibles d'être créés d'ici 2020 dans ce secteur et appellent de leurs vœux la signature d'un contrat d'avenir avec le Gouvernement permettant « d'améliorer la compétitivité et la performance de toute la filière ». Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

### Texte de la réponse

La filière bois française représente une opportunité majeure pour la France. Troisième forêt au niveau européen en termes de ressources, la forêt française se caractérise par une ressource forestière grandissante mais sous-exploitée ainsi que par l'existence d'un déficit de la balance commerciale de la filière bois. La valorisation du bois - matériau ou source d'énergie - joue un rôle prépondérant dans la construction des sociétés de l'après-pétrole et dans l'émergence de nouvelles économies bio-sourcées. Dans le cadre de la réduction de l'empreinte carbone, le bois est un matériau central permettant de répondre à de nombreux besoins, concernant notamment la substitution aux produits pétrochimiques, la production d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. Ce contexte favorable depuis déjà plusieurs années n'a pas suffi à déclencher spontanément un essor du marché du bois en France et à répondre aux échéances ambitieuses fixées par les travaux du Grenelle de création de 30 000 à 80 000 emplois supplémentaires dans la filière d'ici à 2020. Conscient des enjeux qui désormais s'attachent au développement de cette filière, le Gouvernement a décidé, fin 2012, de lancer les « Rencontres régionales pour l'avenir des industries de transformation du bois ». Ce vaste chantier de concertation décentralisée, enrichi par les recommandations de la mission confiée, à l'issue de la conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012, aux conseils généraux des ministères chargés de l'écologie, de l'agriculture et du redressement productif, ainsi que par le rapport du Député Jean-Yves Caullet « Bois et forêts de France : nouveaux défis », a abouti le 17 octobre 2013, à l'annonce par les ministres chargés du redressement productif, de l'agriculture et du logement et de l'égalité des territoires d'un « plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois ». Ce plan doit permettre à la filière bois française d'accroître ses performances, de gagner en compétitivité et de redevenir créatrice d'emplois. Parmi les quinze mesures - phares du plan on peut citer notamment la création au sein du conseil national de l'industrie d'un comité stratégique de filière bois, ou la mise en place d'un fonds stratégique de la forêt et du bois. Suivant leur nature, ces mesures ont été insérées dans divers véhicules législatifs récents ou en cours de discussion au Parlement, notamment la loi de finances rectificative pour 2013 et le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Elles feront l'objet d'un suivi rigoureux par un comité de pilotage interministériel installé à cet effet. Par ailleurs, le développement de l'industrie du bois constitue l'un des 34 plans présentés par le Président de la République au titre des priorités de la politique industrielle de la France en présence du ministre du redressement productif, le 12 septembre 2013 à l'Élysée. L'ensemble de ces mesures, appuyées pour certaines par l'association des régions de France, devrait permettre une relance globale de cette filière d'avenir.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription** : Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 37764

**Rubrique** : Bois et forêts

**Ministère interrogé** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire** : Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [24 septembre 2013](#), page 9826

**Réponse publiée au JO le** : [28 janvier 2014](#), page 823